



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 1073

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le président, ma question, qui, je l'espère, n'irritera pas trop M. le Premier ministre, qui regarde peut-être la télévision puisqu'il n'est pas encore parmi nous (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste)...

M. Jean-Yves Le Déaut. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. André Billardon. C'est nul !

M. Bruno Bourg-Broc. ... s'adresse à M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Monsieur le ministre, j'aimerais savoir ce que sera demain la journée de l'élève, j'avoue ne pas très bien comprendre où vous allez.

La charte pour l'école du XXI^e siècle, que vous venez de présenter après de multiples rebondissements, prévoit qu'il n'y aura pas d'après-midi sans cartable et que toutes les activités relèveront de l'institution scolaire. Les contrats éducatifs locaux, présentés par Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, prévoient des activités scolaires et parascolaires. Enfin, la réforme de Guy Drut, dont le côté positif est souligné dans un rapport récemment publié sous les auspices du ministère de la jeunesse et des sports, est toujours en cours d'expérimentation.

Si l'on ajoute à cela les contradictions de la charte de l'école du XXI^e siècle, un certain nombre de problèmes et de questions ne manquent pas de surgir.

Je sais bien, monsieur le ministre, que vous naviguez entre les grèves, les injonctions de Matignon et celles des syndicats. Mais si vous savez aujourd'hui ce que vous voulez - après tout, les enfants, les enseignants et les parents ont bien le droit de savoir à quelle sauce vous voulez les manger - et si, demain, contrairement à votre habitude, vous ne changez pas d'avis (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste), pouvez-vous éclairer la représentation nationale sur ce que sera la journée à l'école de l'élève ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, si mon exposé sur la charte du XXI^e siècle n'a pas été suffisamment pédagogique, ce dont je vous prie de m'excuser, je m'efforcerai aujourd'hui de l'être davantage. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

L'objectif est simple: faire en sorte que l'école publique, l'école de la République, soit la meilleure possible (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République), qu'elle donne accès à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, aux mêmes droits et à la même éducation.

L'éducation, c'est d'abord apprendre à parler, lire, écrire, compter, étudier l'histoire et la géographie. (« Bravo ! » et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) C'est par conséquent acquérir les savoirs fondamentaux.

M. Jean-Michel Ferrand. Quel scoop !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Vous avez fait allusion au rapport nourri de l'expérience de M. Drut, sur lequel je me suis déjà exprimé. Ce rapport considère l'aspect ludique et non l'aspect éducatif. En ce qui nous concerne, nous sommes attachés à l'aspect éducatif, qui est notre priorité.

J'ajoute qu'il importe aujourd'hui que tout le monde ait, dès l'école, accès à la culture artistique, aux nouvelles technologies, aux langues étrangères et à une expérimentation scientifique. Cela doit se faire dans le temps scolaire.

M. Jean-Michel Ferrand. Comment ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Enfin, la lutte contre l'exclusion - l'exclusion commence par l'exclusion scolaire - exige, eu égard aux publics concernés, qui sont de plus en plus divers et difficiles, que l'aide à l'élève en difficulté se fasse d'une manière régulière.

Un chiffre: on compte près de 10 % d'élèves en difficulté, soit trois élèves par classe. Ces trois élèves, même si leurs parents sont sans ressources, doivent pouvoir bénéficier de leçons particulières.

Voilà ce qu'est l'école du XXI^e siècle. Son action sera prolongée par des mesures périscolaires (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)...

M. Jean-Michel Ferrand. Des mots !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... dans le cadre des contrats locaux d'éducation.

Je dirai, enfin, que la question ne devrait pas nous diviser. En effet, nous cherchons à regrouper toutes les expériences qui ont été faites, pour trouver un cadre unique, car l'école de la République doit être unique pour tout le monde ! Ainsi, nous pouvons avancer ensemble, pour une meilleure école, comme beaucoup de personnes - y compris dans cette hémicycle - le souhaitent.

Telle est l'action du Gouvernement: méthodique, déterminée et concertée ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Michel Ferrand. C'est du baratin !

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1073

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 1999, page 451

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 janvier 1999